



MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à la réfection et la mise en conformité du terrain de foot principal du Platy

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation une demande de crédit pour la réfection et la mise en conformité du terrain principal du Platy.

I. INTRODUCTION

Le terrain tel que connu actuellement a été réalisé en 1982. Des travaux d'entretien annuels et des interventions ponctuelles ont permis de le préserver dans un état convenable jusqu'à ce jour.

Dès sa conception, le terrain a été équipé d'un système de drainage qui permet d'évacuer les eaux de surface. Ce réseau a une influence directe sur la qualité de la surface de jeu et la formation des flaques d'eau. Or, ce système ne remplit plus son rôle et la formation de flaques d'eau est de plus en plus souvent observée. Malgré des interventions par des moyens de curage moderne, le diamètre des drains et la conception du réseau ne permettent pas de pallier à ce problème et de drainer correctement les eaux de surface.

Les critères de sécurité ont également évolué en 40 ans. Selon les recommandations de l'Association Suisse de Football (ASF), il est désormais nécessaire de disposer d'une zone de sécurité de 3 m sur le pourtour du terrain de jeu. Avec une bande de 2 m de moyenne, le terrain existant ne respecte pas cette disposition. Dès lors, une dérogation est nécessaire pour l'homologation du terrain et peut être octroyée par l'Association Fribourgeoise de Football (AFF/FFV) pour un délai ne dépassant pas cinq ans. En cas de travaux conséquents, le terrain



doit être mis en conformité selon les directives établies par l'ASF (cf. Directives pour la construction des terrains de football, édition 2017). Par conséquent, cette mise en conformité est également intégrée et sera réalisée par un léger déplacement du terrain.

Le système d'arrosage est également très ancien et les pièces de rechange sont de plus en plus difficiles à obtenir. Les travaux d'assainissements proposés prévoient donc le remplacement des arroseurs avec une nouvelle répartition de ceux-ci dans le terrain. En effet, en 2019, les Services techniques ont procédé à l'automatisation des arroseurs et ont déjà remplacé le circuit d'alimentation et de commande.

En 2016, un des mâts d'éclairage de 16 m se trouvant sur le terrain principal est tombé en raison de la corrosion, comme cela a été identifié par l'expertise menée ensuite par le Groupe E. Fort heureusement, le terrain n'était pas utilisé à ce moment et cet incident n'a fait aucun blessé. Les analyses effectuées sur les 5 autres mâts en place ont également mis en évidence une perte d'épaisseur et des traces profondes de rouille. Sur la base de ce constat, les 6 mâts de 16 m ont été remplacés par 4 mâts de 18 m. Le futur déplacement du terrain a été pris en compte pour leur implantation. Le projet proposé n'implique donc aucune modification de l'éclairage en place.

Depuis plusieurs années, les Services techniques œuvrent à utiliser uniquement des engrais organiques sur les installations sportives naturelles. Ce choix requiert un suivi régulier de l'état du gazon et une adaptation des pratiques selon les conditions climatiques. Lors de l'élaboration de la nouvelle structure du terrain, cette méthode de traitement a été prise en compte et une expertise a été menée pour déterminer le mélange du substrat adéquat.

Afin de bénéficier d'un appui technique, le Conseil communal a validé, en séance du 29 novembre 2021, l'attribution d'un mandat d'étude au bureau Sportfloor Technologies SA basé à Givisiez pour élaborer les différentes variantes de projet. Le mandat du bureau, imputé sur le budget de fonctionnement, couvre les phases d'avant-projet, de projet et d'élaboration du dossier d'appel d'offres. La phase du suivi de la réalisation sera assumée par les Services techniques.

Un Groupe de travail a été formé spécifiquement pour ce projet. Il inclut le FC Villars-sur-Glâne, le bureau d'études, le Conseiller responsable du dicastère des Services extérieurs, culture et sport et les membres des Services techniques concernés. Il était important que le FC Villars-sur-Glâne soit inclus dès la phase de conception du projet, car c'est le bénéficiaire final de l'installation. Durant la phase d'étude, les demandes spécifiques du club ont ainsi pu être intégrées dans le projet.

Les travaux proposés correspondent aux critères d'homologation de l'AFF.

II. UTILISATION DU TERRAIN

Le terrain principal est essentiellement utilisé par le FC Villars-sur-Glâne qui compte actuellement 430 membres actifs (joueurs) dont 80 filles. Ses membres sont répartis en 23 équipes de la manière suivante : 3 équipes de filles, 3 équipes d'hommes actifs, 17 équipes

de juniors (F y compris). A noter que le FC Villars-sur-Glâne est le deuxième club du Canton en termes de membres et le premier avec le plus grand nombre d'équipes féminines.

L'objectif principal du club est avant tout que le foot soit accessible à tous. Actuellement, les cotisations sont les plus basses de l'agglomération. Le club œuvre afin que ce sport soit un vecteur de cohésion sociale avec des parents/joueurs de nationalités, de cultures et de croyances différentes, tous unis au Platy. Au niveau des équipes, les objectifs à court terme sont de faire monter la première équipe féminine en 2^{ème} ligue interrégionale (elles sont premières actuellement) et de tout mettre en œuvre pour que la première équipe masculine monte en 2^{ème} ligue. À noter que le club refuse chaque année des dizaines d'enfants (nouveaux membres) par manque d'infrastructures. De même, arrivés à un certain âge, des jeunes sont contraints de quitter le club faute de place dans les équipes.

Actuellement, le terrain principal est utilisé du mardi au dimanche, soit environ 8 fois par semaine pour des matchs, ainsi que pour une partie des entraînements, lorsque les conditions météorologiques le permettent. Quant au terrain synthétique qui appartient par convention également au FC Matran, il est occupé toute la semaine tant par le FC Matran que par le FC Villars-sur-Glâne.

Au vu du nombre d'équipes, il est fréquent que deux matchs se déroulent sur le même créneau horaire (deux matchs en même temps le samedi à 10h, à 14h et à 16h). Avec la fermeture du terrain principal, des matchs de championnat et de coupe devront donc le cas échéant être joués sur le terrain synthétique, avec pour conséquence éventuelle l'annulation de certains entraînements et le report de certaines rencontres sur d'autres communes.

III. PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet a été élaboré en prenant en considération les objectifs suivants :

- Réalisation d'un terrain naturel en gazon qui répond aux critères d'homologation pour la 2ème ligue. Surface de jeu 100 x 64 m.
- Déplacement du terrain afin de respecter la largeur de sécurité exigée de 3 m sur le pourtour.
- Démolition et remplacement du réseau de drainage avec création d'un nouveau collecteur latéralement au terrain.
- Remplacement des abris pour les joueurs.
- Remplacement des grands buts existants.
- Réalisation d'une surface de rangement pour les buts d'entraînement.
- Mise en place de nouvelles barrières de séparation d'une hauteur de 1.10 m. Derrière les buts, doublement de la barrière par une clôture rigide. Le projet ne prévoit pas de pare-ballons de 6 m à l'arrière des buts pour limiter l'impact visuel sur le paysage.
- Création d'une zone d'échauffement en gazon renforcé (hybride) située proche des abris joueurs.

- Installation d'une fontaine à boire proche des abris joueurs.

Deux variantes d'exécution ont été étudiées dans le cadre du projet. La première variante consiste à réaliser un gazon par semis ensemencé de manière traditionnelle. Cette solution est plus économique, cependant le délai de fermeture du terrain est plus long, proche d'une année, pour garantir un bon enracinement du gazon. La deuxième solution consiste à recouvrir le terrain avec un gazon plaqué, légèrement plus onéreux mais qui permet de raccourcir le délai de réalisation et de rendre le terrain déjà praticable pour la rentrée du championnat qui se situe autour de la mi-mars 2023.

Avec la variante de plaquage, il sera dès lors possible de limiter les désagréments pour les clubs à 6 mois au lieu d'une année. Cette solution permettra également de concentrer la période de location des terrains auprès d'autres communes et de limiter ainsi les frais annexes qui en découleront. Par ailleurs, les revenus de la Buvette pour le FC Villars-sur-Glâne seraient moins impactés. En effet, il est observé que lorsque les matchs se jouent sur le synthétique, les parents montent rarement à la Buvette pour consommer.

En résumé, bien que la solution d'ensemencement traditionnel ou la variante de plaquage soient similaires en matière de qualité, la durée de la fermeture du terrain est un critère important à prendre en considération, tant pour la formation des jeunes que pour la pérennité financière du club local. Ainsi, sur recommandation du Groupe de travail, la variante du plaquage a été choisie par le Conseil communal.

Par ailleurs, un nouveau collecteur des eaux claires (EC) de 250 mm de diamètre sera réalisé sur un tronçon d'environ 110 m dans le cadre du projet. Ce collecteur permettra la mise en séparatif future de cette zone incluant la Buvette et une partie du Centre sportif. Il offrira l'avantage de permettre la séparation des eaux sans intervention ultérieure sur la surface en gazon. Le coût de ce collecteur est estimé à environ CHF 20'000.- TTC, montant qui est compris dans le budget global du projet.

Un nouveau chemin accès qui relie les vestiaires aux terrains de foot est également prévu. Ce chemin permettra un accès direct aux vestiaires. Actuellement, cet itinéraire est fortement utilisé par les joueurs avec pour conséquence des dégâts réguliers sur le talus engazonné.

IV. COÛT ESTIMATIF DE L'OUVRAGE

Le présent chiffrage, élaboré par le bureau d'études, est estimatif. Il inclut un divers et imprévu de 5% et tient compte d'une précision de +/-10%.

1	Travaux préliminaires <i>Installations de chantier, y.c. protection, accès</i> <i>Arpentage, sondages</i>	CHF	38'000.-
2	Démolition, démontage <i>Démolition et évacuation des réseaux souterrains existants</i>	CHF	20'000.-

3	Terrassement <i>Décapage de la terre végétale, y.c. stockage</i> <i>Planie pour terrain de football</i>	CHF	140'000.-
4	Drainages, assainissements des surfaces sportives <i>Fouilles / remblayage et pose collecteurs</i> <i>Pose de CC Ø60 et réseau drains</i> <i>Raccordement sur réseau existant</i> <i>Fouilles / évac. matériaux et pose drains</i> <i>Pose d'un caniveau (chemin piéton)</i>	CHF	65'000.-
5	Surfaces aménagées, terrain de jeu en pelouse naturelle <u><i>Gazon de placage épais</i></u> <i>Égalisation de la terre végétale</i> <i>Fentes de suintement</i> <i>Réalisation (sablage / fumure / planie)</i> <i>Entretien: 3 tontes, engrais, traitements prév.</i> <i>Gazon renforcé</i>	CHF	405'000.-
6	Equipements sportifs <i>1 paire de buts adultes mobiles</i> <i>1 paire de cabines des joueurs</i> <i>Poteaux de corner</i> <i>Socles fondations</i> <i>Remise en état, réengazonnement</i> <i>Fontaine à boire</i>	CHF	45'500.-
7	Système de fermeture <i>Barrière main courante rempl. panneaux 2-fils</i> <i>Barrière main courante rempl. panneaux publicité</i> <i>Barrière main courante escaliers</i> <i>Portails d'accès pour machines d'entretien et piétons</i>	CHF	98'000.-
8	Arrosage <i>Fouilles conduites, y.c. évacuation mat. Terreux</i> <i>Conduites AEP, pressions et arroseurs</i> <i>Raccordement commande, programmation</i>	CHF	65'000.-
9	Aménagements extérieurs <i>Zones de stockage des buts</i> <i>Accès chemin piéton</i>	CHF	48'500.-
Total intermédiaire HT		CHF	925'000.-
10	Divers et imprévus de 5 %	CHF	46'250.-
Total HT		CHF	971'250.-
TVA (7.7 %)		CHF	74'786.25
Total coût de l'ouvrage TTC (arrondi)		CHF	1'050'000.-
			=====

V. FINANCEMENT

Un montant de CHF 400'000.- figure au budget des investissements 2022 sous la rubrique 3110.5000.101 Terrain de foot n°1, mise en conformité. Ce montant avait été estimé sommairement par les Services techniques sur la base d'une réfection à l'identique, sans avoir pu effectuer d'analyse sur le terrain en place ni mené d'étude préalable. La qualité du terrain en place et les objectifs d'utilisation des engrais organiques nécessitent le remplacement du terrain par un substrat spécialement adapté sur une épaisseur d'environ 18 cm. La réalisation d'une zone d'échauffement en gazon renforcé et les aménagements tels que la zone de stockage des buts, le chemin d'accès aux vestiaires et la fontaine à boire, demandés par le Groupe de travail, contribuent également à augmenter le coût total.

A noter que les Services techniques ont déposé un dossier de demande de contribution à la Commission cantonale LoRo-Sport. Une participation financière pourrait être octroyée pour la réalisation du projet de réfection.

VI. DEMANDE DE CREDIT ET CHARGES FINANCIERES

Le besoin en financement se monte à CHF 1'050'00.- TTC réalisable par un emprunt.

Amortissement de 4% par an (charge) sur CHF 1'050'000.- TTC selon MCH2 (calculé sur 25 ans)	CHF	42'000.-
Intérêts de 2% par an sur CHF 1'050'000.- TTC	CHF	21'000.-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ANNUELLES	CHF	63'000.-
		=====

Les frais inhérents à l'entretien annuel du terrain naturel resteront inchangés et sont estimés à environ CHF 12'000.- TTC. Ce montant représente uniquement le mandat donné à une entreprise externe pour effectuer, en début et fin de saison, deux interventions de régénération. L'achat des engrais, les tontes et les frais d'entretien courants ne sont pas compris dans le montant articulé. Ces dépenses sont prises sur le budget de fonctionnement annuel du chapitre des sports.

VII. PLANNING

Sous réserve de l'obtention du financement et tenant compte du délai référendaire, les travaux pourraient débuter au plus tôt dans le courant du mois de juillet 2022 pour tenir les délais en vue d'une ouverture pour la mi-mars 2023.

A cet effet, la procédure d'appel d'offres a été réalisée suite à une publication sur le site SIMAP le 22 avril 2022. Au vu des montants estimatifs, la procédure ouverte a été retenue selon la loi sur les marchés publics, pour obtenir un plus grand nombre d'offres.

VIII. PROPOSITION

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 1'050'000.- TTC et à l'autoriser à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal
responsable du dicastère des Services extérieurs, culture et sport



Pierre-Emmanuel Carrel

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 9 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



Le Syndic



Bruno Marmier

Annexes : Plans du projet

